

# BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

## SESSION 2019

### SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

### HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

**DURÉE : 2 HEURES 30**

**COEFFICIENT : 2**

*L'USAGE DE LA CALCULATRICE N'EST PAS AUTORISÉ*

**Ce sujet comporte 13 pages numérotées de la page 1/13 à la page 13/13.**

Avant de composer, assurez-vous que l'exemplaire qui vous a été remis est bien complet.

**PREMIÈRE PARTIE : LE CANDIDAT DOIT RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS.**

*10 points*

**SECONDE PARTIE : LE CANDIDAT TRAITERA, AU CHOIX, UN SEUL DES QUATRE EXERCICES PROPOSÉS.**

*10 points*

# PREMIÈRE PARTIE

---

## **Questions d'histoire :**

1. Choisissez et recopiez la meilleure définition de la notion de monde multipolaire :
- a) situation géopolitique caractérisant la Guerre froide ;
  - b) situation géopolitique caractérisée par la domination mondiale de plusieurs puissances ;
  - c) situation géopolitique caractérisée par la domination mondiale d'une seule puissance.
- (1 point)

2. Justifiez l'affirmation suivante par deux arguments : « les nouveaux États indépendants d'Afrique subsaharienne ont été confrontés à des défis politiques importants. »
- (2 points)

3. Nommez et datez deux événements majeurs de la vie politique de la V<sup>e</sup> République.
- (2 points)

## **Questions de géographie :**

4. Proposez deux exemples de flux immatériels à l'échelle mondiale.
- (2 points)
5. Caractérissez le centre d'impulsion de l'Amérique du Nord.
- (2 points)
6. Définissez la notion suivante : « zone économique exclusive ».
- (1 point)

## SECONDE PARTIE

---

*Le candidat traite au choix un des quatre exercices.*

*Exercices portant sur les sujets d'étude du programme d'histoire*

### **Exercice n°1/ Sujet d'étude : l'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française.**

Document 1. Extraits du site internet de la Documentation française, dossier « Les élections présidentielles sous la V<sup>e</sup> République »,

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elections-presidentielles-cinquieme-republique/index.shtml> (consulté le 20 septembre 2018).

Faire élire le Président de la République au suffrage universel direct. Le général de Gaulle y pense depuis un certain temps, mais il sait aussi les réticences. Le seul Président élu de cette manière, Louis-Napoléon Bonaparte en 1848, a enterré la République par un coup d'État. La gauche comme la droite non gaulliste y sont farouchement opposées. Un contexte favorable pourrait freiner les résistances.

En 1962, le moment semble propice<sup>1</sup> : depuis avril, l'Algérie est indépendante et en août le Général échappe, miraculeusement, à un attentat au Petit-Clamart commandité par ceux qui ne lui pardonnent pas d'avoir « abandonné » l'Algérie et qui avaient soutenu son retour au pouvoir en 1958. L'émotion est grande dans le pays : et si de Gaulle venait à disparaître, que se passerait-il ?

Le 20 septembre, un mois après l'attentat, dans une allocution radiotélévisée, le général de Gaulle annonce « sans que doivent être modifiés les droits respectifs, ni les rapports réciproques des pouvoirs, exécutif, législatif, judiciaire [...] mais en vue de maintenir et d'affermir dans l'avenir nos institutions [...] je crois donc devoir faire au pays la proposition que voici : quand sera achevé mon propre septennat, ou si la mort ou la maladie l'interrompait avant le terme, le Président de la République sera dorénavant élu au suffrage universel. Sur ce sujet, qui touche tous les Français, par quelle voie convient-il que le pays exprime sa décision ? Je répons : par la plus démocratique, la voie du référendum ».

Cette annonce suscite un tollé dans les partis traditionnels. À l'exception du parti gaulliste, l'UNR<sup>2</sup>, et d'une minorité des Indépendants emmenée par Valéry Giscard d'Estaing, c'est un refus. Outre l'hostilité même à la réforme, la classe politique reproche au général de Gaulle l'utilisation de l'article 11 de la Constitution pour le processus référendaire et non l'article 89 destiné spécifiquement à la révision de la Constitution, mais qui suppose un vote du Parlement.

Le Conseil d'État émet un avis défavorable au recours à l'article 11. Le Conseil constitutionnel se déclare incompétent.

[...]

Le 28 octobre, les Français adoptent la réforme par référendum (62 % de oui) : les partis traditionnels sont battus, ils le seront de nouveau aux élections législatives des 18 et 25 novembre [...].

Cette réforme, même si elle ne modifie pas le texte constitutionnel quant aux pouvoirs du Président, accroît sa force politique du fait de l'onction<sup>3</sup> du suffrage universel direct, notamment face au Parlement, ce qui va permettre, 24 ans plus tard, la première cohabitation.

Elle va être le déclencheur de la bipolarisation progressive et de la présidentialisation de la vie politique française. Dès 1962, Valéry Giscard d'Estaing comme François Mitterrand, qui a voté contre, ont vu quelle opportunité cette élection, « rencontre d'un homme et d'un peuple », leur offrait.

---

<sup>1</sup> – Propice : favorable.

<sup>2</sup> – UNR : Union pour la Nouvelle République.

<sup>3</sup> – Onction : ici, accord.



Nicolas Sarkozy, candidat principal de la droite, en Camargue devant les journalistes pendant la campagne présidentielle de 2007, deux jours avant le premier tour. La cinquantaine de journalistes qui l'accompagne est installée dans une charrette tirée par un tracteur.

**Source** : Agence de presse Reuters, le 20 avril 2007,  
[http://www.lepoint.fr/content/system/media/2/20070420/2007-04-20T160324Z\\_01\\_NOOTR\\_RTRIDSP\\_2\\_OF RTP-FRANCE-PRESIDENTIELLE-SARKOZY-20070420.jpg](http://www.lepoint.fr/content/system/media/2/20070420/2007-04-20T160324Z_01_NOOTR_RTRIDSP_2_OF RTP-FRANCE-PRESIDENTIELLE-SARKOZY-20070420.jpg) (page consultée le 20 septembre 2018).

**Questions :**

Étudiez attentivement le ou les document(s) avant de répondre aux consignes ou aux questions. Lorsqu'il y a deux documents, ces consignes ou questions peuvent porter soit sur l'un des deux, soit sur les deux.

1. Dans quel contexte de Gaulle propose-t-il de faire élire le président de la République au suffrage universel ?
2. Pourquoi cette proposition suscite-t-elle de nombreuses oppositions ?
3. Après avoir décrit le document 2, montrez qu'il témoigne de l'évolution de l'image présidentielle et du rôle de la communication à partir des années 2000.
4. Quel paragraphe du document 1 est illustré par le document 2 ?

**Exercice n°2/ Sujet d'étude : les femmes dans la société française.**

Document 1. Affiche du planning familial, 1974.



**Source :** <http://www.planningfamilial-npdc.org/wp-content/uploads/2015/02/AVO-084.jpg>  
(consulté le 20 septembre 2018).

La démocratie s'est construite contre les femmes, dont on redoutait la frivolité, l'irrationalité, les liens avec l'Église. [...] Il fallait limiter l'influence des femmes pour assainir, rationaliser la politique. La politique est affaire de science, de volonté froide, de lumières, de vues larges, de sens de l'intérêt général. Les femmes, engluées dans les petites choses de la vie familiale, les calculs à court terme du ménage, en sont incapables. Cette représentation de l'incapacité des femmes à la politique, notamment étrangère, persiste fortement aujourd'hui.

C'est toujours en termes d'obstacles, de craintes, de défiance qu'on envisage l'accès des femmes au pouvoir, jusqu'à en faire une déviance, un déni de leur nature, une perte de leur beauté. D'où les difficultés, la solitude, parfois, des féministes en lutte pour leurs droits, notamment en France, où la galanterie est censée régler les rapports entre les sexes. La conquête du suffrage (1944), puis de l'exécutif et du représentatif a été lente, semée d'obstacles et de réticences. Y compris de la part des féministes elles-mêmes qui, dans les années 70-80, estimaient que le [domaine de la vie] privé[e] étant politique, il n'était pas nécessaire de revendiquer la politique en soi.

Jusqu'au mouvement pour la parité, nouvelle et décisive réorientation, en direction du politique, par des femmes qui en avaient éprouvé les rigueurs et les fermetures. Après bien des vicissitudes<sup>1</sup> et des divisions, il aboutit à la loi de 2000 qui fait de la parité un principe constitutionnel que les partis se doivent d'appliquer. Quelle que soit la position que l'on ait à son égard, et les limites que son application a rencontrées (il n'y a toujours que 12 % de femmes au Parlement français), ses effets ont été importants, notamment au niveau local. Les femmes sont devenues plus nombreuses et plus visibles dans les instances communales et régionales, créant ainsi une accoutumance. Ce passage de l'exception à la règle a normalisé la présence des femmes en politique, et, dans une certaine mesure, nous en vivons aujourd'hui les conséquences. La parité a ouvert la voie à la candidature d'une femme à la présidence de la République. Ségolène Royal est fille de la parité. [...]

Voie ouverte, donc. Mais que d'obstacles encore ! Dans les mots, les discours, les images, les procédés. Le reproche récurrent d'incompétence, notamment dans les domaines sérieux : les affaires économiques et la politique étrangère. La famille, l'éducation, le social passe encore, c'est l'apanage<sup>2</sup> traditionnel des femmes. Mais les relations internationales, la guerre, la décision nucléaire. On frémit à l'idée qu'une femme, forcément influençable, nerveuse, aurait ce pouvoir suprême. Et puis, une femme peut-elle présider une République qu'incarne Marianne ? Peut-elle passer du symbole à la réalité du pouvoir ? Révolution, assurément, dans le simple fait d'avoir osé affirmer une telle ambition. [...]

Les partis [politiques] demeurent des temples du machisme, en retard sur la société. Franchir ce premier cercle sera peut-être le plus difficile.

<sup>1</sup> – Après bien des vicissitudes : après bien des événements heureux et surtout malheureux.

<sup>2</sup> – C'est l'apanage : c'est le propre de.

## **Questions :**

**Étudiez attentivement le ou les document(s) avant de répondre aux consignes ou aux questions. Lorsqu'il y a deux documents, ces consignes ou questions peuvent porter soit sur l'un des deux, soit sur les deux.**

1. Après avoir décrit le document 1, présentez les moyens utilisés par les femmes pour faire avancer leur cause.
2. Quel domaine de la lutte pour les droits des femmes est illustré par chaque document et quelles sont les avancées décisives mises en lumière par ces deux documents ?
3. Montrez que ces avancées ont été obtenues en luttant contre de nombreux obstacles.
4. À l'aide des documents et de vos connaissances, montrez qu'il reste cependant des obstacles à surmonter pour les femmes.



**Exercice n°3/ Sujet d'étude : les Français dans le monde : de nouvelles mobilités.**

Document. Extraits de Christian Lequesne, « Les Français émigrent aussi », *Ouest-France*, p. 1, 19 septembre 2016.

Nos débats sont dominés de manière obsessionnelle par la question de l'immigration en oubliant que la France est aussi un pays d'émigrés. Le phénomène n'est pas nouveau. Les Français ont dû parfois s'expatrier pour des raisons politiques, comme les protestants partis vers l'Allemagne et les Pays-Bas après la révocation de l'Édit de Nantes<sup>1</sup> en 1685.

Le plus souvent, ils ont émigré à la recherche d'une vie meilleure. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Poitevins, Normands et Bretons sont allés peupler le Québec. Au XIX<sup>e</sup>, Béarnais et Alpains de Barcelonnette sont partis « faire fortune » en Uruguay et au Mexique. Dans ce dernier pays, les Français représentent aujourd'hui la quatrième descendance, juste après les Espagnols.

Bien qu'il n'existe aucune statistique fiable, entre deux et deux millions et demi de Français vivent en dehors de nos frontières. Parmi eux, il y a des binationaux qui n'ont jamais vécu en France, mais aussi des Français nés dans l'Hexagone et les départements d'outre-mer qui ont décidé de s'expatrier. Londres est aujourd'hui la 7<sup>ème</sup> ville de France avec 350 000 compatriotes. La seule province du Québec, au Canada, en compte 150 000. Le nombre d'expatriés français est en hausse en Chine et en Australie.

L'expatriation concerne d'abord le travail et les études, mais elle s'explique parfois aussi par le choix de passer sa retraite dans des pays où le coût de la vie est inférieur. Pour ce qui est de l'expatriation du travail, toutes les catégories socio-professionnelles sont concernées. Le manque d'emplois, mais surtout la difficulté à obtenir en France un contrat à durée indéterminée en sont les principales causes.

Il faut y ajouter la question de la progression dans l'entreprise. Certains pays, comme le Canada qui accueille uniquement des personnes qualifiées, permettent d'acquérir plus vite des responsabilités lorsque l'on fait la preuve de ses compétences.

L'expatriation est-elle une chance ou une difficulté pour la France ? Les rares études montrent que les retours se font après environ six ans d'expérience, souvent munis d'un petit capital, d'une nouvelle expérience et d'une nouvelle langue. Il faut surmonter cependant des tracasseries administratives, comme l'obtention d'une carte de Sécurité sociale.

Le phénomène plus préoccupant est celui des Français très qualifiés qui ne rentrent pas, parce que les conditions professionnelles offertes en France ne peuvent pas égaler celles qu'ils ont à l'étranger. Prenons le cas des chercheurs de haut niveau. Le choix de s'expatrier, en particulier dans les universités américaines, est rarement une simple question de salaire. Elle est d'abord liée aux moyens mis à disposition pour faire de la recherche.

[...]

Tous les Français qui ont travaillé à l'étranger peuvent témoigner qu'eux-mêmes et leur famille y ont élargi le champ de leur expérience. Beaucoup sont aussi en mesure de mieux apprécier la bonne qualité de la vie et des services (comme l'école maternelle, les crèches, ou les soins médicaux) dans leur propre pays. Revenir en France, tout comme la quitter, reste donc essentiellement un choix lié au travail.

---

<sup>1</sup> – En 1685 Louis XIV annula l'édit de Nantes (signé en 1598 par Henri IV et qui reconnaissait la liberté de culte aux Protestants) interdisant ainsi aux protestants d'exercer leur culte.

### **Questions :**

**Étudiez attentivement le ou les document(s) avant de répondre aux consignes ou aux questions. Lorsqu'il y a deux documents, ces consignes ou questions peuvent porter soit sur l'un des deux, soit sur les deux.**

1. Montrez que l'émigration française est un phénomène ancien.
2. Quelles sont aujourd'hui les principales motivations de départ des Français vers l'étranger ?
3. Justifiez cette affirmation à l'aide du document : « l'émigration française actuelle est internationale ».
4. Quels bénéfices les expatriés rentrant en France tirent-ils de leur expérience à l'étranger ?
5. À l'aide du document et de vos connaissances, expliquez pourquoi certains expatriés ne rentrent pas en France.

## **Exercice n°4/ Sujet d'étude : les engagements militaires et humanitaires de la France et des Français dans le monde.**

Document 1. Extraits de Anne Guion, « L'action et l'esprit des ONG font école » in *L'atlas de la France et des Français*, Le Monde – La Vie, hors-série, 2014, p. 158-159.

En Haïti ou en Syrie, elles [les ONG françaises] sont en première ligne sur les terrains de crise, aux côtés des grandes organisations anglo-saxonnes. Difficile de savoir combien la France compte d'ONG à vocation internationale, tant celles-ci sont nombreuses : sans doute plusieurs milliers, regroupées parfois dans des collectifs comme Coopération Sud, qui en rassemble 140. Les ONG françaises reçoivent ainsi près d'un quart (23 %) des aides distribuées par Echo, le système de financement européen de l'aide humanitaire.

Contrairement aux organisations anglo-saxonnes, comme Oxfam, davantage généralistes, les ONG françaises sont reconnues pour leurs compétences particulières. « Les Français ont inventé la médecine humanitaire actuelle », explique Philippe Ryfman, professeur et chercheur associé à la Sorbonne. « Action contre la faim (ACF) a, quant à elle, créé des protocoles de soin spécifiques contre la malnutrition, repris aujourd'hui par beaucoup ». Elles sont aussi très présentes dans ce que l'on appelle la « diplomatie non gouvernementale », soit toutes les campagnes d'opinion pour la défense des droits humains, les actions en faveur des agriculteurs familiaux, pour la souveraineté alimentaire, etc. Ainsi, Handicap International, créée en 1982 par deux médecins lyonnais, fut l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnels (ICBL en anglais) récompensées par le prix Nobel de la paix en 1997.

Il existe aussi un humanitaire à la française, une *French touch* : « il y a une tradition d'interpellation vigoureuse de l'opinion publique », analyse Rony Brauman, ancien directeur de Médecins sans frontières (MSF), « personnalisés par les *French doctors*, ces volontaires de la Croix-Rouge qui, lors de la guerre du Biafra (1967-1970), ont enfreint<sup>1</sup> le principe de neutralité de l'organisation pour dénoncer le silence de l'État français face aux exactions des groupes armés contre la population civile. »

Un style frondeur<sup>2</sup> profondément ancré dans la culture humanitaire française [...].

Mais, dans les faits, les liens avec l'État sont plus complexes. Celui-ci peut orienter l'action humanitaire selon l'attribution de ses subventions. C'est aussi lui qui négocie au sein de l'Union européenne le budget d'Echo.

Pierre Micheletti, ancien président de Médecins du monde (MDM) et professeur associé à l'Institut d'études politiques de Grenoble, va plus loin : pour lui, les ONG sont forcément des outils d'influence de leur pays d'origine. [...]. Une tendance qui, selon Pierre Micheletti, devrait se développer. « Aujourd'hui, dans un monde où les guerres sont devenues asymétriques<sup>3</sup>, comme en Syrie, l'État a de plus en plus besoin de s'appuyer sur les ONG, qui ont une meilleure connaissance du terrain et peuvent approcher les protagonistes des conflits ». Au risque qu'elles soient identifiées comme parties prenantes.

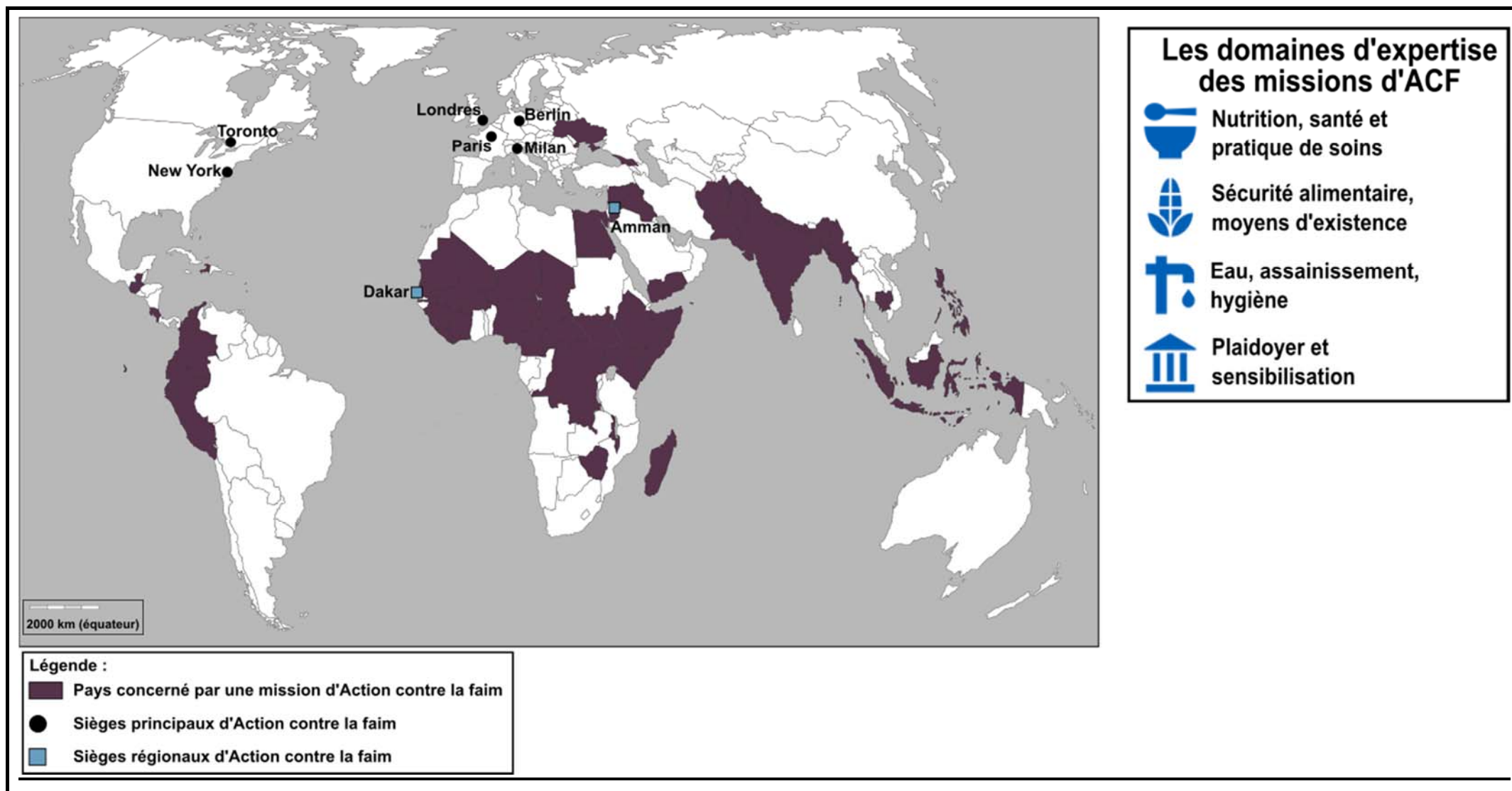
MSF disposait ainsi en 2013 de plus de 230 millions d'euros pour ses missions. Une somme provenant essentiellement de dons privés. Surtout, les grandes structures françaises se sont internationalisées : elles ont des bureaux dans les grandes capitales mondiales. Jusqu'à devenir parfois de véritables multinationales de la solidarité ayant leur propre agenda.

<sup>1</sup> – Enfreint : désobéi à/au.

<sup>2</sup> – Frondeur : qui s'oppose.

<sup>3</sup> – Guerre asymétrique : conflit qui oppose des combattants dont les forces sont très déséquilibrées.

Document 2. Planisphère du déploiement et de la diversité des interventions de l'ONG française *Action contre la faim* (ACF) dans le monde en 2015.



**Source** : d'après le site internet d' *Action contre la faim*, septembre 2018, <http://www.actioncontrelafaim.org/> (consulté le 20 septembre 2018).

## **Questions :**

**Étudiez attentivement le ou les document(s) avant de répondre aux consignes ou aux questions. Lorsqu'il y a deux documents, ces consignes ou questions peuvent porter soit sur l'un des deux, soit sur les deux.**

1. À partir de vos connaissances et des documents, expliquez ce qu'est une ONG.
2. Quelles sont les particularités des ONG françaises ?
3. Montrez que les ONG françaises contribuent à des missions variées.
4. En quoi le document 2 illustre-t-il la phrase soulignée dans le document 1 ?
5. Les ONG françaises entretiennent des rapports complexes avec l'État français. Justifiez cette affirmation à l'aide du document 1.